

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

21 NOVEMBRE 2025

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2026	3
Tableau annexé.....	6

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2026

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, 1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, Ministre de la Recherche, Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances.

ARRETE

Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Art. 1^{er}

Pour l'année budgétaire 2026, les recettes de la Communauté française sont évaluées à 16.181.891.000 euros, se décomposant comme suit :

- Recettes courantes (Titre I) : 16.177.853.000 euros.
- Recettes en capital (Titre II) : 4.038.000 euros.

Art. 2

Le Gouvernement est autorisé à constater tout droit et à percevoir toute recette revenant à la Communauté.

Art. 3

Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé à souscrire les emprunts et à conclure toute opération de gestion financière et de trésorerie réalisée dans l'intérêt général du Trésor dans le respect des procédures arrêtées par le Gouvernement de la Communauté.

Art. 4

Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé, moyennant information du Parlement, du Gouvernement et de la Cour des comptes, à imputer une recette de l'exercice au budget d'une année antérieure dès lors que cette recette procédait de l'équilibre budgétaire de l'année concernée.

Art. 5

La constatation des droits est opérée par les ordonnateurs désignés par le Gouvernement ; le recouvrement et la perception sont opérés par les receveurs-trésoriers désignés par arrêté du Ministre ayant dans ses attributions le Budget ou par son délégué.

Bruxelles, le

Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et
des Relations internationales et intra-francophones

Valérie Glatigny
1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de
promotion sociale

Valérie Lescrenier
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des
Maisons de Justice

Jacqueline Galant
Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des
Médias

Adrien Dolimont
Ministre de la Recherche

Yves Coppieters
Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances

TABLEAU ANNEXÉ

BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2026

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
TITRE I - RECETTES COURANTES				
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES				
06.04.00	1612 1620 3840 3910	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	575	266
11.03.00	1111 4314 4324 4410 4511	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	24.500	29.638
11.04.00	1111 4314 4324 4410 4511	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement	2.600	2.645
11.10.00	1111 4314 4324 4410 4511	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement	17.000	21.386
11.11.00	1111	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel des services de la Communauté, hors enseignement, ou de l'Etat	1.661	1.046
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.481	1.527
16.02.00	1211	Remboursement de sommes indûment versées	-	-
16.03.00	1612	Droit d'inscription à l'enseignement à distance	98	81
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	5.376	9.490
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	120	135
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	8.924
16.10.00	1111 4314 4324 4410 4511	Recouvrement auprès de tiers responsables dans le cadre d'un accident de travail survenu à un membre du personnel	908	943
16.11.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupération des subventions non utilisées de l'enseignement	2.126	8.082
16.12.00	1612	Minerval versé pour les étudiants étrangers non européens	135	85

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
16.13.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupération indus des subventions pour discrimination positive	-	-
16.14.00	1111 4314 4324 4410 4511	Récupération des traitements versés aux membres du personnel victime d'un accident hors service avec tiers responsable et ayant subrogé la FWB dans leurs droits et actions contre le tiers responsable de l'accident, durant les périodes d'incapacité liées à cet accident	265	361
16.15.00	1612	Autres recettes diverses (inscription à un jury, jury divers, duplicata diplômes, ...)	435	306
16.16.00	3810 3840 4640	Amendes infligées par le CSA aux opérateurs médias	-	-
16.17.00	3300 4340	Remboursements par les opérateurs culturels de montants de subventions non entièrement justifiées	1.000	1.544
16.18.00	1612 3300 3431 3840 4925 4934 4935	Recettes diverses en Aide à la jeunesse (subsides indus, subventions facultatives, remboursement mutuelle, repas du personnel, ...)	500	711
16.19.00	3810 3830 3840 3850	Remboursement de dépenses et indemnités de procédures judiciaires	190	180
16.20.00	1612 2610	Recettes exceptionnelles versées sur le compte du Trésorier centralisateur	5.546	5.645
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	6.639	5.728
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	150	197
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	35.000	35.000
16.24.00	3300 4340	Récupérations de subventions non entièrement justifiées concernant les maisons de justice	-	-
16.25.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupérations de subventions non entièrement justifiées par les services du Secrétariat général	100	2.039
16.26.00	3300 4340	Récupérations de subventions non entièrement justifiées dans le domaine sportif	200	116
16.27.00	7710 1611 1612	Recettes de ventes de véhicules	26	26
16.28.00	1611 1612	Loyers divers	20	15
16.29.00	3910	Recettes de toute nature dans le cadre de programmes d'action en relation avec la justice communautaire	43	-
26.01.00	2610	Recettes liées aux amortissements des primes d'émissions positives d'emprunts	3.300	3.000
29.01.00	2610 2110	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	15.000	7.600

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
34.01.00	1612	Remboursement d'indus suite à l'octroi d'allocations d'études	-	405
38.01.00	3810	Recette versées par la Loterie nationale	-	21.215
39.16.00	3910	Financement RRF versé par l'Union européenne	86.830	161.132
39.19.00	3910	Recettes versées par l'UE pour le projet Eurydice	-	165
39.20.00	3910	Recettes versées par la Commission européenne dans le cadre de co-financements Interreg	-	296
46.01.00	4940	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	3.433.926	3.475.315
46.02.00	4940	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	9.159.201	9.253.455
46.05.00	4940	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	100.345	101.410
46.06.00	4511 4534	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	-	3.856
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation responsabilisation (y compris intérêts)	-	-
46.08.00	4911 4934	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	-	270
46.10.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	33.502	34.085
46.11.00	4940	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	54.465	55.702
46.12.00	4940	Dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	53.678	54.612
46.13.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	18.904	19.334
46.15.00	4640	Remboursements en provenance d'OIP	49.133	41.456
46.16.00	4940	Provision index	-	-
49.32.00	1611 1612 1620	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	9.500	11.293
49.33.00	4940	Jardin botanique de MEISE	2.520	2.577
49.35.00	1111	Remboursement des précomptes chercheurs	-	-
49.40.00	4940	Intervention de l'Etat fédéral dans les rémunérations	3.728	3.263
49.50.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne dans le secteur de l'enseignement	80.094	80.444
49.51.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne pour le personnel administratif	2.624	2.572
49.52.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur de l'enseignement	16.162	17.940
49.53.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel administratif	1.207	1.149
49.54.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur culturel	2.884	2.754
49.55.00	4314 4324 4410 4511 4940	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	12.642	17.283
49.56.00	4926 4940	Financement du programme lié aux compétences numériques	-	50
49.57.00	4940	Financement du Fédéral pour la mise en œuvre du plan MENA	-	3.640
49.58.00	4940	Financement du Fédéral pour les services d'actions restauratrices et éducatives	-	3.142
86.03.00	8670	Produits d'intérêt liés aux jambes receveuses du portefeuille de swaps	50.000	26.000

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
96.01.00	9610	Produits des nouveaux emprunts	1.471.889	1.666.625
96.02.00	9610	Produits de refinancement d'emprunts	882.729	912.729
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			15.659.881	16.120.885
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES				
16.08.20	1612 3810 3840 3850	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (DO 20 PA 19 AB 12.32)	100	100
16.09.20	1612 1620 3840 4840	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la CF et de la Bibliothèque publique centrale de la CF - Produits de la vente de biens ou de services (DO 20 PA 79 AB 12.11)	155	172
16.11.25	3810 3132 3300 3690 3840 4640	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (DO 25 PA 34 AB 31.01)	1.252	1.303
16.13.20	1612 1620 3840 4840	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel « Marcel Hicter » (DO 20 PA 78 AB 01.01)	-	-
16.14.18	3431 3810 3840 3850	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable (DO 18 PA 11 AB 01.01)	100	100
16.24.25	4940 3300	Recettes LTE (DO 25 PA 11 AB 01.02)	-	-
28.01.40	2610 3850	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (DO 40 PA 42 AB 01.01)	64	64
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études (DO 47 PA 10 AB 33.02)	431	-
30.02.17	3300 3840 3850 4925 4934 4935 4940	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (DO 17 PA 14 AB 33.04)	15.642	9.148
38.01.15	4534	Correction des avances aux organismes assureurs (DO 15 PA 12 AB 01.06)	1.000	1.000
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale (DO 11 PA 36 AB 01.01)	23.436	-
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (DO 17 PA 13 AB 01.01)	70	70
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (DO 40 PA 80 AB 30.02)	16.290	32.653
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (DO 40 PA 80 AB 30.01)	8.444	7.735

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
39.12.52	3910	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels,	743	-
	4812	subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des		
	4911	programmes d'actions en relation avec l'équipement de		
	4934	l'enseignement technique et professionnel (DO 52 PA 94 AB		
	4935	01.03)		
	4940			
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes	4.400	-
		d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (DO 55 PA		
		91 AB 01.01)		
49.26.11	3840	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le	60	60
	3850	cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté		
	3930	germanophone et la Communauté française en matière de		
	3960	prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (DO 11 PA		
	4926	20 AB 01.01)		
49.36.52	4934	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement	4.417	4.563
		et la valorisation de l'enseignement en alternance (DO 52 PA 94		
		AB 01.06)		
49.40.18	4940	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de	-	-
		la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour		
		les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à		
		l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de		
		l'aide aux justiciables		
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			76.604	56.968
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			15.736.485	16.177.853

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
---------	----	---------	-----------------	-----------------

TITRE II - RECETTES EN CAPITAL
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	4.000	4.000
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	-	-
76.03.00	7720	Recettes diverses	-	-
86.01.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	22	25
86.02.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires	16	11
87.02.00	8720	Remboursements des prêts d'études	8	2
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			4.046	4.038

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption (DO 17 PA 14 AB 81.01)	17	-
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			17	-
Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL			4.063	-

Article	Cé	Libellé	Evaluation 2025	Evaluation 2026
---------	----	---------	-----------------	-----------------

TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES

			15.740.548	16.181.891
		<i>Dont Subdivision I - Subdivisions générales</i>	<i>15.663.927</i>	<i>16.124.923</i>
		<i>Dont Subdivision II - Subdivisions particulières</i>	<i>76.621</i>	<i>56.968</i>